

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LE GOUËT

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de SAINT-BRIEUC (22278)

Texte juridique de référence : Décret n° 29-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Pont de pierre limitant en amont le port de Légué.	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont repérable avec quasi-certitude sur Scan Littoral. Positionnement confirmé par donnée SIG transmise par la DDTM22 que nous avons reproduite à l'identique (limite positionnée côté aval du pont).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

